

Contre la précarité étudiante

Cahier de revendications



POUR L'AMÉLIORATION
DE NOS CONDITIONS
D'ÉTUDES

Solidaires
étudiant-e-s
syndicats de luttes

Sommaire



Sur du court terme

RESTAURATION	5
BOURSES & AIDES SPÉCIFIQUES	8
SALARIAT ÉTUDIANT	10
LOGEMENT	15
SANTÉ	18
ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	22

Sur du moyen terme

RESTAURATION	23
BOURSES & AIDES SPÉCIFIQUES	25
SALARIAT ÉTUDIANT	29
LOGEMENT	30
SANTÉ	32
ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	37

Sur du long terme

RESTAURATION	39
BOURSES, AIDES SPÉCIFIQUES & SALARIAT ÉTUDIANT	40
LOGEMENT	42
ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	43

Comment se matérialise la précarité étudiante ?

Selon l'Insee, **20% des étudiant-e-s vivent sous le seuil de pauvreté**, 50% des étudiant-e-s ont un travail à côté de leurs études en période universitaire, chiffre pouvant monter à 92% si l'on ajoute les étudiant-e-s travaillant durant la période estivale. Le renoncement au soin chez les étudiant-e-s est massif, faute de moyens. Les logements sont chers, avec un parc public, notamment en CROUS, ayant des capacités bien en-deçà des demandes, les poussant à louer dans le privé. De plus, les baux CROUS n'offrent pas les mêmes droits et protections aux locataires (trêve hivernale notamment), et les conditions de vie en résidence sont parfois insalubres (cafards, punaises de lit, ...), sans que cela ne fasse réagir le CROUS. Aussi, trop d'étudiant-e-s ne mangent pas à leur faim : en 2017, 1 étudiant-e sur 4 déclarait sauter plusieurs repas par semaine. Enfin, ce qui pourrait être une solution à la précarité, les bourses, contrairement à la CVEC et aux frais d'inscription, n'augmentent pas avec l'inflation, le niveau de vie des étudiant-e-s se dégradant donc peu à peu.

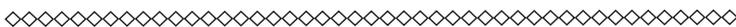
La précarité touche les étudiant-e-s à tous les niveaux de leur vie, vivre dans un logement petit, insalubre, ne pas savoir si on pourra manger le soir, devoir travailler après les cours etc, ne favorise absolument pas la réussite universitaire. Cette précarité n'est pas due au hasard : elle est issue d'intérêts communs entre l'État et la bourgeoisie dans l'exploitation des étudiant-e-s. Ce sont celles et ceux étant issu-e-s des classes sociales les plus populaires, en tant que travailleur-euses en période de formation, qui sont les plus touché-e-s par la précarité. L'augmentation des frais d'inscriptions, la sélection à l'entrée de l'université, l'ingérence des entreprises privées dans le CROUS, l'imposition de la rentabilité à ce dernier et l'exploitation des étudiant-e-s par le patronat sont autant d'offensives contre les conditions matérielles d'existence des étudiant-e-s. **L'amélioration des conditions de vie des étudiant-e-s est urgente et primordiale, et nécessite des mesures concrètes !**

Organisons-nous collectivement !

Ces mesures concrètes ne s'obtiendront que par la lutte et l'organisation collective : on ne peut pas attendre du gouvernement qui continue la libéralisation progressive de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche enclenchée depuis plusieurs décennies et qui balaye d'un revers de la main les revendications sur la précarité étudiante tout en allant dans le sens inverse qu'il décide un beau matin de faire preuve de considération. La libéralisation est un des éléments influençant la précarité étudiante, aussi bien dans le CROUS qui est de plus en plus gangrené par le secteur privé et auquel on impose une logique de rentabilité, que dans l'orientation de l'Enseignement Supérieur vers une machine professionnalisante s'acquinant avec le secteur privé, ce dernier profitant de l'encouragement aux stages et autres « expériences professionnelles » pour exploiter d'autant plus les étudiant-e-s, tandis qu'il a un regard d'autant plus puissant et appuyé sur l'administration des Universités et le contenu des formations. Nous ne pouvons pas rester devant une déstructuration de nos enseignements et une dégradation de nos conditions matérielles d'existence sans rien faire !

Face aux dérives autoritaires se retrouvant dans l'enseignement supérieur et au mépris pour les conditions d'existences des étudiant-e-s du gouvernement, il est plus que jamais nécessaire en tant qu'étudiant-e-s de nous organiser collectivement, pour obtenir de réelles améliorations de nos conditions de vie et d'étude. **Ces améliorations, ce n'est pas juste un concept abstrait que nous réclamons : ce cahier est là pour détailler toutes nos revendications, permettant chacune d'améliorer les conditions de vie des étudiant-e-s. Il s'agit d'améliorations concrètes, permettant sur le court, le moyen ou le long terme d'assurer des conditions de vie étudiantes plus décentes.**

Sur du court terme



RESTAURATION

Le gel du ticket du Restaurant Universitaire (RU) et la prise en charge par l'état à plus de 50 % du coût du ticket

La restauration universitaire est un service public, qui ne doit pas entrer dans une logique de profit et de rentabilité. Pour permettre un service de qualité et ouvert à tou-te-s, le coût de revient du ticket RU pour les étudiant-e-s doit baisser. Pour cela, l'Etat doit prendre ses responsabilités en prenant en charge le coût du ticket RU à 50%, afin de revenir au principe de parité Etat-Etudiant-e en vigueur jusqu'en 1984.

L'alignement des prix d'accès à la restauration pour les cursus se trouvant en lycée (CPGE, BTS) ou se trouvant éloignés des RU (IFSI, IRTS) sur les prix de la restauration universitaire

Les étudiant-e-s des cursus non universitaires ayant des conditions matérielles d'existence équivalentes à celles des étudiant-e-s en cursus universitaire, il serait normal et juste qu'ils et elles payent le même prix pour se nourrir.

Le retour de la possibilité de payer en liquide dans tous les RU et cafétéria

Pouvoir payer en liquide permet un accès plus facile aux repas, car la majorité des étudiant-e-s ont de la monnaie ou une carte et cela supprime le monopole sur le paiement à la seule BPCE. Cela permet aussi de pouvoir payer dans le cas où on n'a plus d'argent sur sa carte IZLY

La mise en place d'une offre alimentaire répondant à la diversité des régimes alimentaires des étudiant-e-s : végétarien, végétalien, sans porc, régimes spécifiques, principaux allergènes, etc...



Alors que les Restaurants Universitaires se veulent être une instance permettant à une majorité d'étudiant-e-s de manger à prix décents, il nous apparaît intolérable que ces restaurants soient limités dans leur accès. Cette limite se matérialise également dans les menus proposés par les Restaurants Universitaires : si le régime pratiqué par un-e étudiant-e n'est pas servi, cela le ou la prive théoriquement de l'accès au RU. Ainsi, nous demandons la prise en compte de la diversité des régimes alimentaires, en proposant un repas végétarien, végétalien, sans porc : ces trois régimes étant pris en compte par la simple présence d'une offre végétalienne, et évitant les principaux allergènes (Pêches, Cerises, Prunes (Drupacées), Apiacées (Carottes, Persil, Fenouil, Panais...), Oeufs, Arachides, Poisson, Lait, Fruits à coques, et adapté aux différents régimes spécifiques que les étudiant-e-s peuvent avoir.



L'abandon du système à point dans les RUs et retour au paiement forfaitaire pour les repas

Le système des points dans les RU permet de créer des repas. Le prix du repas (3€30 en 2020) donne droit à six points : un plat chaud «coûte» quatre points, une entrée un point, les desserts de un à deux points. Et si l'on veut rajouter un point à la formule, il faut déboursier 0,55 €. Ce système à point sert donc à cadrer ce que peut prendre un-e étudiant-e pour son repas, cependant cela empêche donc à l'étudiant-e de manger à sa faim notamment pour les étudiant-e-s qui sautent des repas dû à leur précarité, ce système empêche donc un repas complet entrée/plat/dessert dans le cas où l'étudiant-e prendrait un dessert qui vaut 2 points

La fin du minimum d'approvisionnement sur le système
IZLY



Le minimum d'approvisionnement avec le système IZLY est de 10€ par carte, c'est à dire qu'un-e étudiant-e en difficulté ayant moins de 10€ sur son compte ne pourra pas la recharger. En plus de cela, l'approvisionnement suit les mêmes règles qu'un virement bancaire et ne sera effectif que le lendemain s'il est effectué après 14h. Ainsi, en cas de manque d'approvisionnement, l'étudiant-e peut donc devoir attendre le lendemain avant de pouvoir acheter quelque chose au CROUS.



Une mise en place de micro-ondes fonctionnels en
libre-service dans les lieux d'études

Pour permettre aux étudiant-e-s de se restaurer dans de bonnes conditions, nous demandons des micro-ondes fonctionnels disponibles en libre-service, afin que chacun-e puisse réchauffer son repas.

Universités





BOURSES & AIDES SPÉCIFIQUES



L'augmentation d'au moins 20% du montant des bourses étudiantes

Nous revendiquons une augmentation de 20% du montant des bourses car les montants actuels, en dessous du seuil de pauvreté, ne sont pas suffisant pour beaucoup d'étudiant-e-s. En effet, même à l'échelon le plus élevé, une bourse étalée sur 12 mois (car bien que les bourses sont souvent données sur 10 mois, nous payons notre loyer 12 mois dans l'année) ne correspond qu'à 467,67€ par mois, montant donc dérisoire une fois le loyer déduit ! Si nous avons bien conscience qu'une augmentation de 20% n'est pas suffisante, il s'agit d'un moyen d'améliorer les choses en attendant un plus grand changement.



L'ouverture des Régimes Spéciaux d'Études (dispenses d'assiduités de droit) aux étudiant-e-s boursier-ère-s en tant que tel-le-s

Les Régimes Spéciaux d'Études permettent plusieurs aménagements afin de faciliter l'organisation des études, tels que des modifications d'emploi du temps, la priorisation de certains TD et TP, une dispense d'assiduité, un aménagement des modalités de contrôle des connaissances, etc. L'objectif du système universitaire et du CROUS devant être respectivement la réussite des études et la palliation des situations handicapant cette réussite, nous considérons que permettre aux plus précaires des étudiant-e-s d'avoir accès à ce régime devrait être normal. Ainsi, nous revendiquons l'accès des Régimes Spéciaux d'Études à tou-te-s les étudiant-e-s boursier-ère-s, allant de pair avec une fin du système punitif du CROUS.



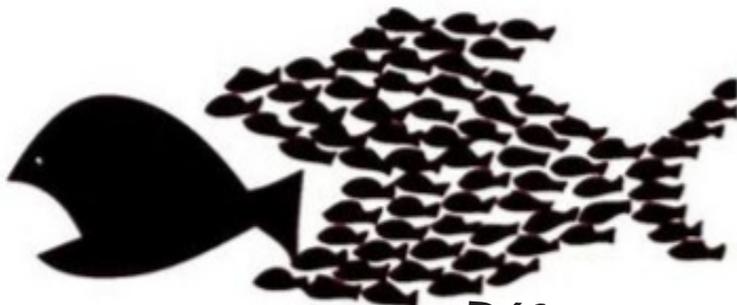
Sur du court terme



La simplification des démarches d'accès aux aides d'urgence et l'augmentation du budget qui leur est alloué

Les aides d'urgences (Annuelles et Ponctuelles), pouvant être utiles pour de nombreux-x étudiant-e-s précaires, ne sont actuellement accessibles qu'après plusieurs démarches : tout d'abord un contact avec le service social du CROUS, et ensuite l'examen de la demande par une commission. Si le délai pour ces éléments ne colle pas avec la notion d'«urgence», le possible versement anticipé selon la situation de l'étudiant-e ne se fait en plus qu'après un entretien avec un-e assistant-e social-e, et n'est que de 200€. De plus, un budget trop limité pour ces aides reviendrait à limiter les aides à une notion de «premier-ère arrivé-e, premier-ère servi-e». Ainsi, nous revendiquons une attribution systématique des aides d'urgences ponctuelles et annuelles après justification de la situation auprès d'un-e assistant-e social-e, comme cela fut le cas durant la crise sanitaire du COVID-19 (Accordée simplement sur la base d'une enquête sociale) avec possibilité de demande de contre-vérification. Nous revendiquons une augmentation des effectifs des personnels du CROUS afin de garantir la rapidité de traitement de ces demandes. Nous revendiquons la suppression à terme de l'aide d'urgence annuelle par une intégration de ces cas typiques dans le système de bourses.

Étudiant-e-s



Défendant leurs droits



La non-prise en compte du manquement aux obligations des étudiant-e-s boursier-ère-s en terme de réussite et d'assiduité pour les années universitaires 2019-2020 et 2020-2021, en raison de la crise sanitaire

Les étudiant-e-s boursier-ère-s sont soumis-es à différentes obligations (assiduité aux cours, réussite aux examens) sous peine de voir le versement de leur bourse suspendu, menaçant alors la poursuite de leur étude. La crise du COVID-19, par la mise en place de cours à distance producteurs d'inégalités (inégalité d'accès au numérique, absence d'espace de travail, licenciements et difficultés financières, situations d'isolement...), a pu mettre en échec des étudiant-e-s boursier-e-s. Il est injuste que la situation sanitaire et universitaire exceptionnelle responsables de leur échec puisse conduire à la suspension de leur bourse et donc, à l'arrêt de leurs études pour beaucoup. Ainsi, nous demandons à ce que le CROUS ne prenne pas en compte les manquements aux obligations des étudiant-e-s boursier-e-s pour les années universitaires 2019-2020 et 2020-2021, en raison de la crise sanitaire.



SALARIAT ÉTUDIANT



La suppression de la restriction du nombre d'heures de travail pour les personnes détenant un visa étudiant

Imposer à des étudiant-e-s étranger-e-s souvent plus précaires que les autres et ayant tout un lot de problème allant avec leurs conditions dû à la mobilité internationale, de travailler moins, et donc de gagner moins d'argent, est inacceptable. De plus, s'agit d'étudiant-e-s ne pouvant prétendre pour une partie d'entre elles et eux aux bourses sur critères sociaux.



L'application du cadre national du RSE dans tous les Établissements d'Enseignement Supérieur, avec cadre national contraignant et des vérifications menées par le ministère.

Le Régime Spécial d'Études (RSE) permet de donner aux étudiant-e-s salarié-e-s (notamment) une possibilité d'aménagement de leurs études, que cela soit par une réduction voire une fin de l'obligation d'assiduité, des contrôles de connaissances différés, etc. Cependant, s'il existe un cadre national pour l'obtention de ce régime, il n'est pas contraignant. Ainsi, les établissements peuvent littéralement décider des conditions d'attribution du RSE, alors que même le cadre national ne permet pas à tou-te-s les étudiant-e-s en ayant besoin d'en bénéficier. Ainsi, afin de permettre qu'au minimum tous.tes les étudiants répondant au cadre national puissent bénéficier d'aménagements, nous demandons l'application du cadre national du RSE, sans possibilité pour les établissements de durcir les conditions - mais avec possibilité de les adoucir. Aussi, nous souhaitons des contrôles réguliers de ce cadre.



La rémunération minimale des stages au SMIC

Dans le cadre de leurs études, de nombreux-euses étudiant-e-s sont amené-e-s à faire un ou plusieurs stages, effectuant donc un travail souvent équivalent à celui d'un-e salarié-e pour une rémunération, quand elle existe, très souvent inférieure. Ainsi, les entreprises recherchent des stagiaires, afin de pouvoir bénéficier d'équivalent de salarié-e-s à bas prix. L'intérêt pédagogique de ces stages, ou emplois déguisés, étant très questionnable, le fait que ces derniers soient au minimum rémunérés au SMIC permettrait que les étudiant-e-s en recherche de stage ne soient plus une simple main d'œuvre bon marché pour les entreprises.

La Modification de l'article D811-7 du code de l'éducation : suppression de la ligne «La candidature est appréciée prioritairement au regard de critères académiques et sociaux.»



Cet article définit les conditions d'embauche de personnels étudiants au sein des établissements de l'ESR. Il implique que les Présidences peuvent embaucher des étudiant-e-s (travaux de tutorat, de pré-rentées, de bibliothèques par exemple) sur des « critères académiques » donc sur les résultats/notes, et « sociaux ». Rien n'est précisé sur les informations demandées pour évaluer la situation sociale (est-ce que ce sont celles du CROUS par exemple ?). Dans la mesure où ce passage est peu clair et laisse une grande liberté en terme de recrutement, nous demandons à ce qu'il soit supprimé du code de l'éducation.



La modification de l'article D811-6 du code de l'éducation, en rajoutant une forme de sécurité de l'emploi en supprimant la partie « S'il interrompt ses études, manque à l'obligation d'assiduité aux enseignements obligatoires ou ne se présente pas aux épreuves de contrôle des connaissances sans motif légitime, l'établissement peut résilier son contrat après l'avoir mis en mesure de justifier de l'existence d'un motif légitime au cours d'un entretien préalable à la décision de résiliation. »

Un-e étudiant-e ayant accédé à un travail au sein de l'Université grâce à son «statut» d'étudiant-e ne devrait pas voir la sécurité de cet emploi conditionné au fait de poursuivre ses études pour l'année en cours. En effet, si l'idée de réserver des jobs à l'Université aux étudiant-e-s est compréhensible, conditionner le maintien de ce job à cette condition, alors que l'étudiant-e restera tout autant précaire une fois son «statut» perdu, ne l'est pas : participer à la précarité d'un-e étudiant-e s'étant trompé de parcours universitaire ne doit pas être le rôle de l'Université, bien au contraire. Ainsi, la présence aux cours obligatoires et aux examens, tout comme la poursuite des études ne peuvent conditionner un licenciement

L'abrogation de l'assiduité obligatoire



Alors que le régime spécial d'études, dû à ses contraintes strictes sur le nombre d'heures pouvant varier selon l'établissement, n'est pas accessible à tou-te-s les étudiant-e-s, l'obligation d'assiduité à laquelle sont soumis-es les étudiant-e-s peut donc être un sérieux handicap à la scolarité. En effet, certaines obligations ne fournissant pas de justificatifs peuvent empêcher d'être présent-e-s en cours (travail non-déclaré par exemple), et l'obligation d'assiduité peut également avoir des conséquences sur la santé des étudiant-e-s, ces dernier-e-s ne pouvant pas louper un cours pour un repos qui serait nécessaire. Étant donné que ces situations sont plus courantes chez les étudiant-e-s précaires, l'assiduité obligatoire touche plus sévèrement ces dernier-e-s. Afin de permettre aux étudiant-e-s de gérer leur temps de la meilleure manière possible et de ne pas faire peser une contrainte supplémentaire sur elles et eux, nous revendiquons la fin de l'assiduité obligatoire.



L'abrogation de la loi de 2016 sur la prostitution qui pénalise les client-e-s des travailleur-se-s du sexe

Pour les étudiant-e-s en situation de précarité financière (et notamment les étudiantes), le travail du sexe peut devenir une source de revenu permettant de poursuivre leurs études. Mais depuis 2016, toute personne qui recourt à des services sexuels est pénalisé, ce qui a eu pour conséquences une forte baisse des revenus pour les travailleur-se-s du sexe sans aucune compensation de revenu par ailleurs, une augmentation des violences à leur encontre et une hausse des rapports non-protégés. Cette loi voulant accompagner les travailleur-se-s du sexe a donc eu pour effet de les précariser encore davantage dans l'exercice de leur activité. C'est pourquoi nous demandons l'abrogation de la pénalisation des client-e-s.



LOGEMENT



Le lancement rapide d'un plan de construction de logements CROUS afin d'y loger d'ici trois ans 10% des étudiant-e-s

La mission du CROUS étant de favoriser l'amélioration des conditions de vie des étudiant-e-s au quotidien, pour leur garantir les meilleures chances de réussite, permettre aux étudiant-e-s de se loger est un impératif à cette mission. Alors qu'aujourd'hui, seul-e-s 6% des étudiant-e-s sont logé-e-s dans des logements CROUS, nous revendiquons un plan de construction de logements, accessibles aux personnes en situation de handicap, afin de pouvoir accueillir à un prix décent les étudiant-e-s, au plus près des lieux d'études, avec comme objectif minimal à trois ans d'y loger 10% d'entre elles et eux.



La fin pour les étudiant-e-s étranger-e-s de la dépendance à une garantie stricte de l'État

Cette garantie est notamment utilisée dans certains CROUS pour empêcher ces mêmes étudiant-e-s étranger-e-s de dénoncer leurs logements insalubres, notamment par la menace de ne pas la reconduire s de dénoncer leurs logements insalubres, notamment par la menace de ne pas la reconduire si l'étudiant-e se fait remarquer.

Le respect de la trêve hivernale dans les logements CROUS et la transformation des droits d'occupation précaires en baux de droit commun



Si le CROUS vise à améliorer les conditions de vie des étudiant-e-s, il est incohérent que la situation des ces dernier-e-s en logement CROUS soit si incertaine : ainsi, l'application de la trêve hivernale et l'alignement des droits d'occupation sur des droits de baux communs permettrait une situation plus sûre pour les étudiant-e-s, réduisant un facteur de stress.



La mise en place de sanctions à l'encontre d'étudiant-e-s ayant commis des violences sexuelles à l'encontre d'un-e autre étudiant-e, et relogement immédiat si l'étudiant-e en question vit dans la même résidence CROUS

D'une manière générale, nous considérons qu'un-e étudiant-e coupable de violences sexuelles à l'encontre d'un-e étudiant-e se doit d'être sanctionné par l'établissement où les deux étudient. De plus, le CROUS hébergeant les deux individus dans la même résidence se doit d'assurer la sécurité de la victime en l'éloignant de l'agresseur-euse si le cas se présente.



La réservation de certains logements CROUS et sociaux pour le relogement des étudiant-e-s victimes de violences conjugales, ou victimes de violences sexuelles au sein d'une autre résidence CROUS si ils ou elles le souhaitent

L'université et le CROUS se doivent tous deux d'assurer la sécurité des étudiant-e-s, encore plus des étudiant-e-s victimes de violences sexuelles. Ainsi, que le CROUS puisse reloger en urgence ces victimes nous semble nécessaire, afin de les éloigner de leur agresseur-euse. Des logements doivent donc être réservés à cette fonction afin d'être disponibles à tout moment.



Le gel puis la baisse des loyers en résidences étudiantes, quel que soit le propriétaire

Le loyer des résidences étudiantes est déjà une part conséquente du budget des étudiant-e-s. Ainsi, le geler et donc l'empêcher d'augmenter permet de stabiliser une situation, certes non idéale, mais qui ne pourra pas empirer. A l'avenir, nous demandons également une baisse des loyers, afin d'améliorer cette situation.



La mise en place de l'encadrement des loyers dans toutes les résidences étudiantes, privées ou publiques.

Les loyers étant une part conséquente du budget des étudiant-e-s, empêcher qu'ils soient fixés au bon vouloir des propriétaires - que ces logements soient du domaine privé ou public - et fixer un encadrement des loyers en posant un plafond fixé à 40% du revenu médian mensuel des étudiant-e-s en résidence étudiante permettrait d'améliorer la situation des étudiant-e-s et d'empêcher aux propriétaires de profiter de cette situation de précarité.



La formation des personnels des Centres Hospitaliers Universitaires aux questions de l'antiracisme

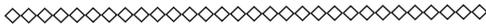
Afin de ne pas reproduire ce qui est communément appelé le « syndrome méditerranéen », stéréotype raciste du monde médical faisant que les personnels soignants accusent les personnes racisées d'Afrique et de la péninsule arabe d'exagérer voire d'inventer leurs symptômes et douleurs, il est nécessaire que le personnel des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) soit formé aux questions de l'antiracisme, et de permettre aux étudiant-e-s racisé-e-s d'accéder à des soins optimaux. Ces formations doivent être données par des associations indépendantes dont les noms seraient publicisés.



La simplification des démarches et conditions d'accès aux aménagements d'études pour les étudiant-e-s en situation de handicap ainsi qu'une visibilité et une communication sur celles-ci, et la possibilité de demande d'aménagement à tout moment de l'année, et pour cela, une augmentation des moyens financiers et humains alloués à cette question.

Afin de garantir une égalité d'accès à l'Enseignement Supérieur, il est nécessaire que celle-ci soit également physique. Ainsi, permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'Enseignement Supérieur aussi bien de manière pratique que théorique est important, et passe donc par un renforcement en nombre et en statut des Assistant-e-s de Vie Scolaire pour la prise de note en cours et en examens, y compris pour les langues étrangères et les alphabets non-latins.

Sur du court terme



La distribution en libre accès gratuite, systématique et obligatoire de protections hygiéniques dans toutes les toilettes des établissements de l'enseignement supérieur (pour hommes comme pour femmes pour ne pas exclure les personnes trans) jusqu'à ce que tous les produits hygiéniques soient remboursés par la sécurité sociale.

La précarité menstruelle est prégnante chez les étudiant-e-s. En effet, sur une vie, les personnes qui ont leurs règles dépensent, en France, environ 3200 euros en protections périodiques. Plus d'une personne sur trois ne change pas assez de protections ou a recours à l'utilisation de protections de fortune. Selon un sondage IFOP sur l'hygiène et la précarité datant de mars 2019, la précarité menstruelle toucherait 1,7 millions de français-e-s. Il montre également que le manque de protections périodiques a des impacts sur la vie sociale comme le renoncement à aller en cours. Les conditions économiques des étudiant-e-s ne faisant qu'augmenter cette situation de précarité menstruelle, il est nécessaire que les établissements de l'ESR mettent à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans toutes les toilettes, comme cela se fait à New-York, à Séoul ou en Angleterre par exemple.



Le respect des tiers temps à toutes les épreuves y compris au contrôle continu

Les tiers temps, soit du temps supplémentaire pour composer octroyé à un-e étudiant-e en ayant besoin, est un droit souvent nécessaire à ces étudiant-e-s. Cependant, ce droit n'est pas toujours respecté, et cela d'autant plus lorsque les compositions se font au contrôle continu, avec donc un cadre moins formel et contrôlé que les partiels. Afin que l'égalité d'accès à l'Enseignement Supérieur soit effectif, les tiers temps et autres aménagements pour les étudiant-e-s en ayant besoin doivent être strictement mis en place et respectés.



La mise en place campagnes de préventions sur les IST, le VIH-SIDA et les addictions ainsi que du matériel informatique à disposition sur les lieux d'études en permanence

De par leur précarité, les étudiant-e-s renoncent aux soins. Ainsi, ils et elles passent également à côté des informations, prospectus et autre matériel généralement trouvé presque exclusivement en centre de soin. Cela crée des situations où les étudiant-e-s, non informé-e-s, se retrouvent à ne pas savoir réduire les risques auxquels ils et elles s'exposent. La mise en place de campagne et de matériel d'information directement sur les lieux d'études permettrait une réduction des risques, en informant les étudiant-e-s qui ne seraient plus privé-e-s de l'information.



La formation des personnels des centres universitaires aux problématiques liées au travail du sexe

Formations données par des associations indépendantes dont les noms seraient publicisés, pour que les étudiant-e-s travailleur-se-s du sexe puissent se rendre dans ces centres sans craindre d'être stigmatisé-e-s en raison de leur activité et qu'ils et elles puissent bénéficier d'une prise en charge prenant en compte leurs besoins spécifiques.



La distribution en libre accès, gratuite, systématique et obligatoire de matériel de protection contre les IST et le VIH-SIDA sur les lieux d'études

La santé sexuelle est un enjeu important dans la lutte contre la précarité étudiante, notamment pour les populations à risques. Aujourd'hui, bien qu'il soit possible légalement de bénéficier de préservatifs pris en charge par la sécurité sociale, dans les faits cet accès est limité. En effet, un trop grand nombre de pharmacies n'ont pas de stock voire ne connaissant pas l'existence de ce dispositif, l'obligation d'avoir une ordonnance complexifie l'accès à ces préservatifs, sans compter le manque de communication sur la possibilité de bénéficier de préservatifs gratuitement.



Des bâtiments accessibles pour les personnes à mobilité réduite

Afin de garantir une égalité d'accès à l'Enseignement Supérieur, il est nécessaire que celle-ci soit également physique. Ainsi, permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'Enseignement Supérieur aussi bien de manière pratique que théorique est important, et passe donc par la mise aux normes des bâtiments afin qu'ils soient accessibles.

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Le gel de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)



La Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), que les étudiant-e-s doivent payer à l'inscription et censée permettre l'amélioration des conditions de vie et d'étude de ces dernier-e-s, voit son montant augmenter d'année en année car elle est indexée sur l'inflation. De 91€ pour l'année universitaire 2019-2020, elle est désormais de 92€ pour l'année universitaire 2020-2021. Tandis que la précarité étudiante est de plus en plus forte, et que les bourses, elles, n'augmentent pas selon l'inflation, demander aux étudiant-e-s de payer plus à l'inscription montre bien l'absence de considération de la précarité étudiante au gouvernement. Ainsi, nous demandons le gel du montant de la CVEC, afin que les étudiant-e-s n'aient pas à payer plus tandis que leurs revenus n'augmentent pas voire diminuent.

Sur du moyen terme



RESTAURATION



L'extension au niveau national des 100 repas gratuits par année universitaire pour les étudiant-e-s boursièr-e-s des échelons 4 à 7 et les ouvrir aux bénéficiaires des aides spécifiques du CROUS, ponctuelles ou annuelles

Les étudiant-e-s boursièr-e-s échelons 4 à 7 ainsi que celles et ceux touchant des aides spécifiques du CROUS constituent une population déjà précaire. Le conseil régional des Hauts de France en a pris conscience et a décidé de prendre ses responsabilités et de financer pour ces étudiant-e-s 100 repas gratuits par année universitaire. Nous demandons donc à l'Etat une prise de conscience identique et la généralisation de cette initiative à tous les CROUS de France, et son financement.



Le transfert de la gestion d'IZLY à une instance spécialisée du CROUS et non plus à une instance privée telle que la Banque Populaire, avec une parité de gestion entre personnel et étudiant-e-s

IZLY est actuellement géré par le groupe BPCE, propriétaire de la Banque Populaire et de la Caisse d'Épargne, ce qui fait que la mission du CROUS d'amélioration des conditions de vie des étudiant-e-s ne peut pas être menée à bien tant que la gestion du système de paiement généralisé au sein des services du CROUS sera confiée par un organisme privé. Ainsi, nous demandons que la gestion d'IZLY soit transférée à une instance spécialisée nouvellement créée du CROUS, gérée en parité stricte et totale entre usager-e-s et personnel.



La construction de Restaurants Universitaires accessibles aux étudiant-e-s en situation de handicap à proximité des lieux d'études, la mise aux normes de ceux qui ne le sont pas et l'extension des horaires d'ouvertures, passant donc par l'embauche de nouveaux personnels, dans un souci d'accessibilité

Alors que les Restaurants Universitaires se veulent être une instance permettant à une majorité d'étudiant-e-s de manger à prix décent, il nous apparaît intolérable que ces restaurants soient limités dans leur accès. Cette limite se matérialise de plusieurs manières. Premièrement, une limite physique, restreignant l'accès aux étudiant-e-s n'étant pas en situation de handicap. Pour cela, nous demandons la mise aux normes de tous les restaurants universitaires. Deuxièmement, une autre limite physique, celle de la place : les Restaurants Universitaires existants ne sont pas suffisants pour accueillir toutes les étudiant-e-s, au contraire, ce pourquoi nous demandons la construction de nouveaux Restaurants Universitaires, respectant évidemment les normes d'accessibilités, à proximité des lieux d'études. Enfin, troisièmement, une limite temporelle : les horaires d'ouvertures des Restaurants Universitaires ne permettent pas à beaucoup d'étudiant-e-s, dépendant d'horaires de travail, de cours, d'obligations, de venir y manger. Pour permettre une accessibilité plus grande des Restaurants Universitaires, nous demandons une extension des horaires d'ouvertures d'au moins une heure par jour, ce qui passe par une embauche de nouveaux personnels. Aussi, car les étudiant-e-s ne sont pas précaires que le midi, nous demandons une ouverture généralisée des restaurants universitaires en soirée.



BOURSES & AIDES SPÉCIFIQUES



La prise en charge des dépenses pour compenser un handicap afin de pouvoir suivre les études

Les étudiant-e-s en situation de handicap se voient exposé-e-s à des coûts pour mener à bien leurs études que les étudiant-e-s valides ne doivent pas pallier. Alors que ces étudiant-e-s sont déjà plus précaires, de par la difficulté de trouver un emploi, et plus pénalisé-e-s, de par l'inaccessibilité de cours, de bâtiments, considérer cette situation comme normale et ne pas y remédier nous semble être une irresponsabilité. Ainsi, nous demandons une prise en charge de ces dépenses, sur justificatif, par l'Université.



La fin de la prise en compte du revenu du ou de la conjoint-e dans le calcul du droit aux bourses

Les attributions de bourses prennent en compte les revenus du ou de la conjoint-e de l'étudiant-e, ce qui peut réduire l'échelon voire empêcher d'accéder à la bourse si les revenus sont trop élevés. Cependant, que le ou la conjoint-e ait un revenu ne signifie pas que les dépenses sont réparties, ni qu'elles le sont équitablement. De plus, définir l'attribution des bourses par rapport aux revenus du ou de la conjoint-e pose un problème de dépendance : si la relation devient malsaine, violente ou non-désirée, l'étudiant-e bénéficiaire de la bourse pourrait ne pas oser quitter son ou sa conjoint-e, ses revenus pour l'année ayant été calculés à partir de cette situation de base. Ainsi, afin de ne pas créer de situations de ce genre, il serait plus juste et plus prudent de ne pas prendre en compte les revenus du ou de la conjoint-e de l'étudiant-e pour l'attribution des bourses.

L'ouverture d'une ligne budgétaire spécifique dans les budgets d'urgence pour les étudiant-e-s victimes de violences conjugales



Les violences conjugales dont sont victimes les étudiant-e-s est d'une part une situation handicapant la réussite universitaire, de par le stress et les dégâts (aussi bien physiques que psychologiques) causés par cette situation, et d'autre part une situation d'autant plus dangereuse dans un contexte de précarité. En effet, si la violence conjugale se fait dans une situation de cohabitation, ou que les revenus du ou de la conjoint-e constituent une ressource primordiale pour subvenir à ses besoins, situations courantes en contexte de pauvreté, cela rajoute des obstacles, en plus des obstacles courants tels que la pression psychologique, au fait de pouvoir s'émanciper de ce ou cette conjoint-e. Ainsi, afin de pallier au moins les obstacles économiques, nous demandons l'ouverture d'une ligne budgétaire spécifique à une aide d'urgence dédiée aux étudiant-e-s victimes de violences conjugales.



La prise en compte de l'absence d'aide de la famille dans les attributions de bourses

Les attributions de bourses prennent en compte les revenus de la famille de l'étudiant-e. Cependant, plus que les revenus de la famille, il serait plus juste et plus pertinent de prendre en compte l'aide effective de la famille envers l'étudiant-e pour l'attribution des bourses, pour venir en aide à un maximum d'étudiant-e-s dans le besoin.



Le traitement des dossiers et le versement des bourses en temps et en heure, ce qui passe par l'embauche massif de personnels CROUS

Les nombreux retards des services du CROUS, que cela se passe au niveau du traitement des dossiers ou du versement des bourses, est source à la fois de problèmes financiers pour les étudiant e s, car si la date d'arrivée des bourses varie, celles des dépenses, elles, ne varient pas, et de stress, de par l'irrégularité des revenus. Cependant, nous avons bien conscience que ce retard peut être attribué aux effectifs du CROUS, trop peu nombreux. Ainsi, nous demandons pour ces traitements en temps et en heure l'embauche massif de personnels CROUS.



L'élargissement des critères d'accès aux bourses

Ouverture des bourses aux étudiant e s étranger-e-s sur les mêmes critères que les étudiant-e-s national-aux.

Les étudiant-e-s étranger-e-s ont souvent un accès aux bourses réduit par rapport aux étudiant-e-s nationa-les-ux. Cependant, ces étudiant-e-s payent tout aussi bien des impôts, des taxes, et vivent une situation de précarité souvent plus forte que leurs homologues français-e-s. Ainsi, l'ouverture des bourses indépendamment de la nationalité à ces étudiant-e-s internationa-les-aux permettrait une amélioration des conditions d'études pour les étudiant-e-s étranger-e-s, et une réduction de leur précarité alarmante.

L'ouverture des bourses aux étudiant-e-s de plus de 28 ans n'étant pas en poursuite d'étude

Les étudiant-e-s de plus de 28 ans étant encore dans le circuit de l'Enseignement Supérieur et n'étant pas en poursuite d'études, actuellement, doivent témoigner d'un parcours sans interruption dans l'Enseignement Supérieur pour obtenir une bourse. Cependant, des parcours interrompus ne sont pas toujours le fait de l'étudiant-e : des années peuvent être loupées pour des erreurs de parcours, des drames familiaux, des accidents, etc. Ainsi, exiger des étudiant-e-s un parcours exemplaire, c'est nier le droit à l'erreur et les possibles imprévus : afin que tou-te-s les étudiant-e-s puissent, indépendamment de leur âge, avoir des conditions d'études favorisées, nous demandons que les bourses soient ouvertes aux étudiant-e-s sans limite d'âge.

La hausse du plafond des revenus des parents à partir duquel les étudiant-e-s sont éligibles aux bourses de 30%

Les étudiant-e-s recevant une bourse étaient, selon le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, au nombre de 38% du total des étudiant-e-s lors de l'année universitaire 2018-2019. Cependant, en regardant d'autres statistiques, on voit que 43% des étudiant-e-s renoncent aux soins, et que 46% des étudiant-e-s travaillent à côté de leurs études durant l'année universitaire (chiffre dépassant les 90% si on rajoute les périodes de vacances). Ainsi, les bourses, qui ne règlent même pas le problème de précarité des étudiant-e-s boursièr-e-s, ne sont pas disponibles pour tou-te-s les étudiant-e-s pouvant en avoir besoin. Afin qu'elles profitent à un maximum d'étudiant-e-s précaires, nous demandons à ce que le plafond des revenus des parents à partir duquel les étudiant-e-s sont éligibles aux bourses soit augmenté de 30%, ce qui correspondrait à ouvrir la bourse à l'échelon 0 bis à tou-te-s les étudiant-e-s dont les parents gagnent moins que le salaire médian, le salaire médian mensuel étant de 1789€ (INSEE, avril 2019), ce qui étalé sur l'année pour deux personnes donne un salaire médian annuel de 42936€. Ainsi, pour que tou-te-s les étudiant-e-s ayant des parents gagnant moins ou autant que le salaire médian annuel puissent être éligibles à l'échelon 0 bis sans points de charge qui est à 33 100€ de plafond, nous revendiquons une augmentation de 30% du plafond de revenus maximal.



La fin de la possibilité pour CROUS de réclamer un remboursement des sommes versées en cas d'absences en cours ou d'échec aux examens

La précarité étudiante explique souvent l'échec aux examens ou les multiples absences en cours des étudiant-e-s boursier-ère-s. Que le CROUS leur réclame un remboursement des versements réalisées ne fait que fragiliser des étudiant-e-s déjà en situation de grande précarité. Ainsi, nous demandons à ce que le CROUS ne puisse plus réclamer un remboursement des sommes versées en cas d'absences en cours ou d'échec aux examens.



SALARIAT ÉTUDIANT

L'éligibilité au chômage pour les étudiant-e-s



Accompagné sur du long terme de la mise en place d'un salaire étudiant, nous pensons que la condition étudiante nécessite un statut reconnu. D'abord, ce statut donnerait aux étudiant-e-s beaucoup plus de droits qu'ils et elles n'en ont actuellement, en termes de rémunération, de pouvoir face aux enseignant-e-s, de recours en cas de harcèlement ou d'agressions sexuelles, etc. Il ferait notamment des étudiant-es des collègues des enseignant-e-s, donnant ainsi aux premier-ères un levier pour contrer le rapport de subordination voire de dépendance qui les lie. Ensuite, la possibilité de s'appuyer sur le code du travail donnerait comme perspective aux luttes étudiantes (et notamment aux syndicats désormais reconnus comme des syndicats à part entière) l'amélioration de ces droits. Seraient affiliées à ce statut toutes les personnes en situation de formation, sans autre condition (et notamment sans condition de nationalité). L'affiliation à ce statut ouvrirait droit à toutes les autres prestations de la Sécurité sociale, et donc l'ouverture de droits au chômage.



La fin des restrictions légales et para légales des possibilités d'emploi pour les femmes voilées

La discrimination à l'embauche est un frein dans la vie de toutes les femmes voilées, et de manière plus générale d'une grande majorité des femmes et personnes racisées. Cependant, si l'on ajoute à ces discriminations la condition étudiante, la situation devient encore plus intenable : subir à la fois les dynamiques sexistes et racistes de la société, et la précarité touchant un grand nombre d'étudiant-e-s, crée des freins aussi bien à l'embauche que durant les études. Ainsi, la fin des restrictions légales et paralégales à l'emploi des femmes voilées permettrait à ces étudiantes de ne plus subir de discrimination légale à l'embauche, et d'avoir des conditions matérielles d'études immédiates plus supportables.



LOGEMENT

La construction massive de cités universitaires afin de garantir un réel droit au logement aux étudiant-e-s



En plus d'un plan de construction rapide, nous demandons que des cités universitaires soient construites au delà de l'objectif des 10% d'étudiant-e-s logé-e-s en 3 ans, ce chiffre étant un minimum à atteindre à court terme mais en aucun cas un idéal.

La réhabilitation des résidences dégradées et insalubres et leur adaptation pour pouvoir accueillir les étudiant-e-s en situation de handicap



Certaines résidences en activité aujourd'hui sont dans des états faisant qu'y vivre ne peut pas être considéré comme une situation viable. Ainsi, nous demandons leur réhabilitation et leur restauration, sans réduire le nombre de places disponibles, et en relogant les étudiant-e-s logé-e-s dans les résidences rénovées.



L'ouverture de nouveaux centres dans les lieux d'études qui en sont dépourvus

La proximité du lieu d'étude est un atout primordial pour les logements étudiants. Cela permet de réduire les coûts de déplacement, et le temps de trajet. Ainsi, avoir des logements étudiants à proximité des lieux d'études est important afin de ne pas pallier une précarité par une autre.



SANTÉ



La mise en place de crèches dans les universités accessibles à tout-e-s les usager-e-s (étudiant-e-s, BIATSS, enseignant-e-s)

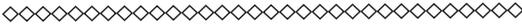
Le patriarcat sévit dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche et tend à exclure les femmes ou à les reléguer dans des situations de fortes subordinations. Les crèches étant à capacités limitées et relativement coûteuses, la mise en place de celles-ci dans les universités pour les étudiant-e-s et personnels parents permettrait de ne plus les exclure de fait de la poursuite de leurs études ou d'emplois salariés et de rendre les contraintes familiales plus faciles à gérer.

Le tiers payant à 100% par la Sécurité sociale de toutes les dépenses de santé (aucune part laissée aux complémentaires).



Nous demandons des mesures d'urgences pour lutter contre la précarité étudiante, il s'agit avant tout de lutter efficacement contre l'emploi étudiant et de faire en sorte que tout-e étudiant-e puisse vivre décemment sans avoir à travailler. Selon un rapport de la MGEN de 2019, 43% des étudiant-e-s renoncent aux soins et parmi eux 51% disent qu'ils n'en ont pas les moyens financiers. En matière de santé, la lutte contre la précarité étudiante se matérialiserait donc par le tiers payant à 100% par la Sécurité Sociale.

Sur du moyen terme



La mise en place de consultations médicales et paramédicales gratuites mais permettant les mêmes choses que des consultations ordinaires (prescriptions, actes médicaux ou paramédicaux...)

Si les étudiant-e-s ont accès à des consultations gratuites, ces dernières sont cependant limitées dans ce qu'elles peuvent offrir comme solution. En effet, des prescriptions ou actes médicaux ne peuvent pas être fait lors de ces rendez-vous, obligeant donc à avoir une consultation médicale payante pour aller plus loin qu'un diagnostic. Étant donné que les étudiant-e-s, pour des raisons financières, ne peuvent pas toujours s'offrir des consultations payantes, cette hiérarchie des consultations pose un réel problème de santé. Ainsi, permettre à ces consultations de ne plus être des sortes de sous-consultation et d'être utiles au maximum aux étudiant-e-s est primordial dans une optique de résolution des problèmes d'accès aux soins.



La mise en place de formations généralisées à l'ensemble des personnels et des étudiant-e-s sur les handicaps et les violences et pratiques validistes

A l'heure actuelle, nombre de cursus ne sont pas accessibles aux étudiant-e-s en situation de handicap, qu'il s'agisse de l'accès aux bâtiments, aux contenus des cours, à la médecine universitaire ou de la possibilité de passer les examens. De plus, il faut que les personnels-le-s et étudiant-e-s soient mieux formé-e-s à ces questions. afin de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap et l'adaptation des enseignements pour qu'ils soient accessibles à toute-s.



Le renforcement massif des services de santé (physique et psychique) universitaires en termes de moyens, de personnel et de publicisation afin de pouvoir accueillir dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions les étudiant-e-s qui en ont besoin

Nous demandons notamment la mise à disposition sur tous les campus un service universitaires de médecins généralistes et spécialistes compétents dans des domaines aussi diversifiés que possible (généralistes, psychiatre, médecin nutritionniste, médecin addictologue, gynécologue, ophtalmologue,...). L'équivalent devrait également être de mise pour les spécialités paramédicales les plus demandées par les étudiant-e-s (psychologue, orthoptiste, orthophoniste, psychomotricien-ne, kinésithérapeute, ergothérapeute, infirmier-e-s etc.). Une telle concentration des services médicaux et paramédicaux sur les campus universitaires serait bénéfique à l'ensemble de la population étudiante, et contribuerait à améliorer significativement les conditions de vie des personnes qui ont les plus grands besoins en matière de santé. Elle permettrait notamment : de ne plus contraindre les étudiant-e-s nécessitant un suivi important et régulier à devoir faire des allers retours continuels entre leur domicile, l'université et les services médicaux ou paramédicaux; de réunir les conditions favorables à une prise en charge médicale véritablement transversale pour les étudiant-e-s qui nécessitent un suivi pluridisciplinaire; de développer une approche médicale attentive aux relations qui lient le ou la patient-e étudiant-e à son environnement social. En d'autres termes, une approche qui soit spécifiquement adaptée aux besoins et aux difficultés de la population étudiante (conditions de vie et d'étude, situations de cumul travail salarié/études, problématiques liées aux stages et à l'insertion professionnelle).



La mise en place de cours dans des formats accessibles notamment pour les personnes malvoyantes, malentendantes, et autres handicaps liés à la lecture, l'audition, ou l'expression, écrite, comme orale

Afin de garantir une égalité d'accès à l'Enseignement Supérieur, il est nécessaire que cette égalité soit également physique. Ainsi, permettre aux personnes ayant ce genre de handicaps d'accéder aux enseignements aussi bien de manière pratique que théorique est important, et passe par la mise en place de formats accessibles de manière généralisée.



L'accès à une médecine de même niveau que la médecine universitaire pour les étudiant-e-s hors université

Les étudiant-e-s hors université, et donc dans des établissements autres tels que des IUT, des lycées, etc, n'ont pas systématiquement d'accès à une médecine similaire à celle des Services de Santé Universitaire. Cependant, les étudiant-e-s de ces établissements comportent également des étudiant-e-s précaires, qui pourraient bénéficier d'une telle offre. Ainsi, nous revendiquons la mise en place de ces offres et de leur accès, dans une volonté de résoudre le problème de l'accès à la santé pour tou-te-s les étudiant-e-s.



La mise en place de consultations gynécologiques gratuites et anonymes dans les universités dans le cadre des services de médecine universitaires

Il est très difficile de trouver un-e gynécologue car la ville d'étude est souvent différente de celle des parents et les étudiant-e ont tendance à attendre de retourner dans le domicile familial pour consulter pour des raisons de praticité. De plus, beaucoup de gynécologues pratiquent le dépassement d'honoraire, la consultation devenant ainsi rapidement inaccessible.



L'accès gratuit aux soins sans carte vitale dans les CHU

La nécessité d'une carte vitale dans l'accès aux soins touche particulièrement les étudiant-e-s sans papiers, qui, en étant dépourvu-e-s, ont un accès gratuit à la santé uniquement aux urgences. Un accès gratuit aux soins dans les centres universitaires même sans carte vitale est par conséquent indispensable.



Le rétablissement de l'Aide Médicale d'État pour tou-te-s

Le durcissement des conditions d'accès à l'Aide Médicale d'Etat (accordée aux personnes sans papiers) a entraîné une difficulté d'accès aux soins, demander son rétablissement sans condition de résidence, de durée de séjour ni de revenus est donc nécessaire pour une égalité d'accès aux soins.



La suppression de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)



Le Plan Étudiant de 2018, et plus précisément la Loi ORE (« Orientation et Réussite des Étudiants »), a mis en place la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC). Cette contribution, présentée comme un fond permettant de développer les services impliqués dans la vie de campus et abondant les moyens alloués préalablement par les établissements, n'est rien d'autre qu'une manière pour le Gouvernement de se décharger de sa mission de financement des Universités. En effet, cette contribution demande notamment aux étudiant-e-s de payer plus cher à l'inscription (92€ euros de plus pour l'année universitaire 2020-2021), et si ce montant est moins élevé que celui des cotisations sociales pour l'ancienne sécurité sociale étudiante, qui étaient de 217€, il reste un véritable problème de concept : la CVEC est censée abonder les fonds FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes) et permettre des aménagements améliorant les conditions de vie des étudiant-e-s. Or, le bilan de cette contribution est flou, et elle ressemble surtout à un moyen de donner des financements aux Universités sans que cela ne vienne du budget de l'État. Pour cela, nous demandons la suppression de la CVEC, qui n'est rien d'autre que des frais d'inscriptions supplémentaires déguisés.

L'abrogation de l'arrêté du 19 avril 2019 indexant les frais d'inscription sur l'inflation



Le 19 avril 2019, un arrêté indexant les frais d'inscription sur l'inflation a été promulgué. Alors que le montant des bourses est lui gelé, n'évoluant pas en fonction de l'inflation, et que la précarité étudiante touche de trop nombreux-euses étudiant-e-s, ce qui est une augmentation progressive des frais d'inscriptions n'est pas souhaitable. De plus, il s'agit d'un premier pas vers l'augmentation massive des frais d'inscriptions pour tou-te-s – déjà commencée avec le plan Bienvenue en France –, ce qui éjecterait définitivement une grande majorité des étudiant-e-s, les précaires, de l'Enseignement Supérieur. Ainsi, nous demandons l'abrogation de cet arrêté indexant les frais d'inscriptions sur l'inflation.

L'alignement sur les frais d'inscriptions des étudiant-e-s nationales-aux pour les étudiant-e-s extra-communautaires



Le plan « Bienvenue en France », présenté à l'automne 2018, comprenait notamment l'augmentation massive des frais d'inscriptions pour les étudiant-e-s étranger-e-s non-européen-ne-s. Ainsi, ces dernier-e-s ont vu leurs frais d'inscriptions être multipliés par 16 en Licence et par 15 en Master, rendant l'accès à l'Enseignement Supérieur français bien plus compliqué dû à la barrière financière. Justifié par des arguments fallacieux prônant l'équité, cette mesure servait principalement à attirer en France les étudiant-e-s étranger-e-s de pays riches et émergents et à ne plus accueillir celles et ceux des pays jusque là majoritaires, généralement des anciennes colonies françaises et des pays en développement. Cette mesure est donc motivée par un racisme d'état, en plus de renforcer un processus de sélection par l'argent au sein de l'Enseignement Supérieur, et de l'amorcer au sein des Universités. Nous demandons donc l'alignement des frais d'inscriptions des étudiant-e-s étranger-e-s sur les frais d'inscriptions payés la mise en place des tarifs exorbitant avec le plan « Bienvenue en France »

Sur du long terme



RESTAURATION



L'abandon du système IZLY

Le système IZLY comporte plusieurs problèmes. D'une part, son illégalité. En effet, en regard du code de la consommation et de son article L121-11, il «est interdit [...] de subordonner la prestation d'un service à celle d'un autre service ou à l'achat d'un produit dès lors que cette subordination constitue une pratique commerciale déloyale.». L'imposition du système IZLY aux étudiant-e-s pour avoir accès aux RUs ou aux cafétérias de par le refus du paiement en liquide en vigueur dans certains CROUS va dans ce sens. Aussi, le système IZLY représente une ingérence (de plus) du privé dans les services publics : le gérant d'IZLY actuellement est le groupe BPCE, propriétaire de la Banque Populaire et de la Caisse d'Épargne, on peut donc largement douter que le système IZLY soit avantageux pour les étudiant-e-s et que son objectif se conforte à «favoriser l'amélioration des conditions de vie des étudiants, au quotidien, pour leur garantir les meilleures chances de réussite.» ce que le site étudiant.gouv indique sur la page des CROUS. De plus, si IZLY apparaît premièrement comme un simple moyen de paiement pour les services du CROUS, ce que nous considérons déjà comme problématique comme dit plus haut, il apparaît bien vite que plus qu'un moyen d'aider les étudiant-e-s, il s'agit ici pour IZLY d'une vraie publicité pour ses différents services : transferts d'argent, réductions, pot commun... Ainsi, alors que le CROUS est censé servir à améliorer les conditions de vie des étudiant-e-s, l'ingérence d'IZLY amène l'effet inverse, cette entreprise privée cherchant à profiter des étudiant-e-s en permettant de plus au CROUS de se libérer de certains services. Pour toutes ces raisons, nous demandons à terme l'abandon du système IZLY.



BOURSES, AIDES SPÉCIFIQUES & SALARIAT ÉTUDIANT



L'abolition du salariat étudiant

Les étudiant-e-s précaires représentent depuis longtemps une vaste armée de réserve exploitable pour le patronat, au travers de nombreux jobs dits «étudiants». Cette situation est intolérable pour plusieurs raisons : d'une part, les conditions d'études sont fortement impactées par leur travail, car ils et elles deviennent moins disponibles pour travailler leurs cours et l'on rajoute à celà et le stress et la fatigue qui augmente. D'autre part, car l'accès aux études est donc conditionné au travail salarié pour certain-e-s étudiant-e-s, créant d'une part une barrière supplémentaire à l'accès, et d'autre part deux catégories inégales d'étudiant-e-s dans la réussite des études, les plus privilégiés qui réussiront mieux dû à leurs conditions matérielles d'existence, et les autres, la majorité, qui se feront par avance exploiter par les classes bourgeoises dominantes, déjà durant leur formation.



Nous considérons que les étudiant-e-s sont des travailleur-euses en période de formation. Deux visions de la place de l'étudiant-e se confrontent. La première serait que les études sont un investissement individuel permettant d'acquérir des compétences qu'il faudrait ensuite monnayer sur le marché du travail. Ici, l'étudiant-e est perçu-e comme un-e entrepreneur-euse de lui ou d'elle-même. La deuxième vision, que nous portons, considère que les études fournissent des droits et garanties collectifs aux travailleur-euse-s, notamment reconnus à travers les conventions collectives & différents statuts.

Les études représentent un travail car :

- 1) D'un point de vue global, les universités fonctionnent de plus en plus comme des entreprises avec des logiques de rentabilité, dans lesquelles l'étudiant-e a une place d'employé-e, fait face à de la sélection qui se rapproche du recrutement.
- 2) La professionnalisation des cursus force les étudiant-e-s à s'insérer dans un système capitaliste de production et à travailler pendant leur formation par le biais de stages obligatoires, d'alternance etc.
- 3) Les bourses sur critères sociaux n'étant pas assez élevées (que cela soit en terme de nombre ou de montant), environ la moitié des étudiant-e-s sont salarié-e-s pendant leurs études (ajoutons à cela celles et ceux qui travaillent au noir). Ils et elles occupent la plus grande majorité du temps des postes précaires, parfois légitimés par des "contrats étudiants" ultra flexibles.
- 4) Les étudiant-e-s fournissent un travail intellectuel (par le biais des TD par exemple) qui n'est d'ailleurs pas leur possession mais souvent appartient à l'université ou à l'enseignant-e.

Au vu de ces différents points, l'étudiant-e mérite un salaire qui lui permette de suivre ses études dans des conditions matérielles d'existences dignes. La mise en place d'un salaire étudiant est un projet ambitieux et qui nécessite des aménagements sur du long terme. Il n'est pas un revenu d'existence mais un salaire donné pour un travail, quand bien même celui ne serait pas immédiatement convertible en marchandise sur le marché du travail ! Il donnerait aux étudiant-e-s un statut, c'est à dire un ensemble de droits (conventions collectives, protection du code du travail...)



LOGEMENT



L'extension de l'offre locative par la réquisition de tous les logements vides, parfois depuis des années

Alors que des étudiant-e-s sont réduits à des solutions insatisfaisantes pour se loger, ou les mettant dans une précarité dangereuse, de nombreux logements sont inoccupés et vides. Nous revendiquons la réquisition de ces logements afin d'étendre l'offre locative de logements étudiants, avec des loyers encadrés.



La nationalisation des résidences étudiantes

L'accès à l'enseignement supérieur étant un service public, il nous paraît inconcevable que des éléments censés faciliter l'accès à ce service public, tels que l'aide à l'accès à un logement, soient gérés par des entreprises privées. Ainsi, nous demandons la prise en charge par l'état de toutes les résidences étudiantes et donc la nationalisation de ces dernières.



L'encadrement des loyers de l'ensemble du parc locatif, privé ou public, étudiant ou non

L'encadrement des loyers que nous revendiquons dans les résidences étudiant-e-s ne concernerait pas tous les étudiant-e-s, seulement 6% d'entre elles et eux logeant à l'heure actuelle dans des résidences étudiantes. Ainsi, afin de toucher tou-te-s les étudiant-e-s, nous revendiquons l'encadrement des loyers dans l'ensemble du parc locatif, mesure s'étendant de fait aux non étudiant-e-s, et justifiée de par le droit au logement qui ne devrait pas être conditionné par la fixation de loyers arbitraires par des propriétaires.

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



L'octroi d'un titre de séjour systématiquement à chaque carte étudiante délivrée à un-e étudiant-e étranger-e



Les étudiant-e-s étranger-e-s connaissent de nombreux problèmes dont les étudiant-e-s nationa-les-ux sont exempt. Parmi ceux-là, on retrouve notamment le fait de ne pas avoir de titre de séjour et donc de pouvoir être sous le coup d'une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français). Ne pas être certain-e-s de si l'on va pouvoir rester sur le territoire durant toutes ses études est un facteur de stress énorme. Aucun-e étudiant-e accepté-e à l'Université ne devrait pouvoir être expulsé du territoire sans pouvoir finir ses études. Ainsi, nous demandons que chaque étudiant-e étranger-e inscrit-e dans l'Enseignement Supérieur ait un titre de séjour délivré automatiquement pour la durée de ses études.

Pour l'amélioration de nos conditions d'études, organisons nous collectivement !

La crise sanitaire que nous traversons a contribué à creuser des inégalités sociales déjà existantes et auxquelles nous, étudiant-e-s, n'échappons pas. De ce fait, nos conditions matérielles d'existence déjà mauvaises se sont encore plus dégradées. Face à cela, les aides d'urgence mises en place par les universités, les CROUS ou le gouvernement, accessibles pour seulement quelques étudiant-e-s, ne sont pas suffisantes. Que les étudiant-e-s ne se trompent pas, leurs intérêts n'ont pas vocation à être pris en compte à un quelconque moment : le gouvernement profite de cette crise pour achever un processus de libéralisation de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la prochaine étape sera la forte augmentation des frais d'inscription. Face au mépris du gouvernement et de leurs supplétifs dans les établissements d'enseignement supérieur il est plus que jamais nécessaire en tant qu'étudiant-e-s de nous organiser collectivement, pour obtenir une réelle amélioration de nos conditions de vie et d'étude.



CAHIER ÉDITÉ À L'ÉTÉ
2020 PAR :

Solidaires
étudiant-e-s
syndicats de luttes



contact@solidaires-etudiant-e-s.org



06 86 80 24 45



Solidaires étudiant e s



25-27 rue des Envierges
75020 Paris



@solidairesetu



@solidairesEtu